



**TRIBUNE DE JUILLET 2020** 

## L'accord QVT est en danger de régression !!!

La CFE-CGC ainsi que d'autres organisations syndicales a demandé que les deux mesures expérimentales de l'accord en vigueur soient pérennisées.

Ainsi, la semaine de 4 jours serait conservée, avec néanmoins de nouvelles clauses restrictives excluant de fait les expérimentateurs !!!

La plage horaire unique 7h-20h aussi serait conservée, néanmoins le ¼ d'heure d'accès à @TEMPO serait supprimé et le temps décompté pour la pause méridienne reviendrait à 45 minutes !!!

C'est donc une demi-heure par jour et par personne en moins sur le crédit d'heure !!!

L'expérimentation de la plage horaire unique 7h-20h a permis d'augmenter les crédits d'heures des temps de travail qui n'étaient jusqu'alors pas comptabilisés permettant ainsi de pouvoir récupérer davantage de jours. Pour mémoire : récupération moyenne de 6 jours en 2018 et de 9 jours en 2019.

Alors, où sont les avancées?

Qu'avons-nous appris de la récente période de confinement ?

Nous avons, de fait pu fonctionner sans badgeage !!!

Cela veut-il dire que tout le monde doit passer au forfait ?

Avec plus de jours de RTT certes mais qui seraient inférieurs aux 15 jours annuels de récupération des crédits d'heures individuels.

La CFE-CGC serait favorable à la transformation du forfait à 217 jours en un forfait à 210 jours







**TRIBUNE DE JUILLET 2020** 

## La QVT n'est plus la « Qualité de Vie au Travail » mais

## La « Qualité de Vie pour Travailler »

Le résultat du sondage effectué sur le travail à domicile a montré de façon très significative que pour exercer son activité, il est préférable de pouvoir disposer d'un matériel adéquat avec notamment un écran supplémentaire, la possibilité d'imprimer ou une assise plus confortable pour préserver ses lombaires.

Par souci d'équité, la CFE-CGC a demandé que ceux qui travaillent en TOD plus de 50 jours dans l'année puissent être équipés comme ceux qui sont en télétravail (double écran, pavé numérique, siège ergonomique)

La séparation moins marquée entre la vie professionnelle et la vie personnelle lorsqu'on est chez soi est une source de stress supplémentaire s'il y a des contraintes :

- Personnelles (garder les enfants, prendre soin des parents, ...)
- Professionnelles (surcharge de travail, enchainements de réunions à distance, ...)

Les réunions à distance nécessitent un surcroit d'attention pour identifier et reconstituer tout ce qui est exprimé par le « non verbal » (sourires, mimiques, expressions, postures, ...) et sont ainsi plus éprouvantes qu'en présentiel.

La CFE-CGC a néanmoins demandé de pouvoir utiliser jusqu'à 100 jours de TAD (travail à distance) par an. (Ceux qui sont en télétravail 3 jours par semaine font environ 120 jours par an)

## Prenez soin de vous et restez prudents !!!

Notre site syndical internet <a href="https://cdc.cfe-cgc.fr/">https://cdc.cfe-cgc.fr/</a>

Téléchargez notre application Web : L Indispensable

